



CIRCULAIRE DE RENTREE

Bonne rentrée à tous les enfants !

Nous souhaitons la **bienvenue à tous les enfants et à leurs parents**. Qu'il s'agisse des familles qui connaissent déjà l'école ou de celles qui la découvrent, nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en nous confiant vos enfants chaque matin.

Une année scolaire qui commence, ce sont de nouveaux repères, de nouvelles relations entre enfants mais aussi entre parents et enseignants où la **relation de confiance** est primordiale pour le bon déroulement des apprentissages de votre enfant. L'école est ouverte au dialogue et à l'échange constructif, toujours dans l'intérêt de l'enfant, et en vue de faciliter ses apprentissages. Merci donc d'être présents dans la mesure du possible aux réunions que nous organisons, celles-ci étant très importantes pour bien comprendre le fonctionnement pédagogique de la classe et les attentes des enseignants.

Pour la deuxième année, les enfants sont accueillis directement dans les classes le matin de **8h40 à 8h55**. Le portail rouge (entrée principale) sera fermé à clé à 8h55 précises. Merci de veiller à **conduire vos enfants à l'école sans retard**. En cette rentrée 2017, quelques petits soucis ou retards peuvent être occasionnés par les travaux aux alentours de l'école et nous le comprenons bien. Merci donc de prendre quelques minutes d'avance afin de ne pas pénaliser le début de la classe. Vous trouverez régulièrement une information transmise par la mairie sur l'évolution de ces travaux.

Le thème de l'école sera cette année : **« Des mots, des gestes, pour toi, pour moi... »**
Ce sera l'occasion de réfléchir et de sensibiliser les enfants à l'attention aux autres, à la citoyenneté mais aussi à la gestion des émotions.

Merci de bien prendre connaissance des différentes rubriques de cette circulaire de rentrée qui fait office de petit règlement de l'école. Les différents points abordés sont importants pour le bon déroulement de l'année scolaire.

Bonne lecture !

Le chef d'établissement, Xavier JOUFFRIT.

1-Equipe enseignante et réunions de classe :

L'équipe pédagogique ne change pas mais nous accueillons deux nouvelles personnes en cette rentrée :

-**Elodie ERITEAU**, nommée sur les mardis en classe de CM2 (en remplacement de Pauline Guyet qui sera en disponibilité parentale ce jour).

-**Morgane GUIBERT**, nommée sur les jeudis de décharge d'élue de Pauline Couton, en classe de CE2.

Bienvenue à elles au sein de notre équipe pédagogique !

La plaquette de l'école contient de plus amples informations au sujet de cette année scolaire 2017-2018 : composition de l'équipe enseignante, calendrier scolaire... Vous l'avez reçue par mail début juillet.

Dates des réunions de classe

Depuis la rentrée 2016, Le cycle 2 concerne les niveaux CP-CE1-CE2

Le cycle 3 concerne maintenant les niveaux CM1-CM2-6ième

Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3	
Niveau PS	Jeudi 28 septembre 18H30	Classe CP	Mardi 19 septembre 18h30	Classe de CM1	Jeudi 21 septembre 18h30
Niveau MS	Mardi 3 octobre 18h30	Classe CP/CE1	Vendredi 22 sept 17h45 : CE1 19h : CP	Classe de CM1-CM2	Jeudi 21 septembre 18h30
Niveau GS	Jeudi 5 octobre 18h30	Classe CE1/CE2	Mardi 26 septembre 18h30	Classe de CM2	Lundi 25 septembre 18h30
		Classe CE2	Lundi 18 septembre 18h30		

Personnels salariés de l'OGEC :

L'OGEC emploie une équipe de 5 personnes qui travaillent au sein de l'établissement:

-4 ASEM (aide-maternelle et entretien des locaux) : Nathalie Salaün, Paola David, Stéphanie Guérin et Alissa Bernard.

-1 secrétariat/comptabilité : Sylvie Chalmet (nouvelle embauche rentrée 2017).

Une auxiliaire de vie scolaire est présente à l'école : Isabelle Brochard-Huchet.

2- Horaires de l'école, surveillances et mesures de sécurité :

- Le matin, classe de **8H55 à 12H05** - L'après-midi de **13 H 25 à 16 H30**.
- L'ouverture de la grille (accès piétons) se fera par l'enseignant de surveillance le matin à **8h40**. **En aucun cas, un enfant n'est autorisé à entrer sur la cour avant cet horaire.**
- **Le « portail piétons » sera fermée à clé à 8h55.**
- Le « portail car » restera ouvert pour les visites (intervenants et parents pour un rendez-vous).
- La portail piétons sera réouvert peu avant 12h05 et peu avant 16h30. Il vous est demandé d'éviter tout attroupement prolongé devant l'école trop tôt. Merci.
- Les enfants qui déjeunent chez eux peuvent revenir à l'école à partir de **13H10** et à ce moment-là, ils peuvent (ou le parent accompagnateur) ouvrir eux-même la grille "piéton" pour entrer sur la cour. **Bien penser à la refermer après le passage. Il sera refermé clé à 13h30.**
- La sortie du soir se fera à 16h30 (enseignants présents à la grille piétons et à la grille car).



- **Le temps d'interclasse est de 12h05 et 13h10** pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Il est encadré sur les cours par le personnel de l'école qui assure plusieurs départs au restaurant et la surveillance des cours **(deux adultes sur la cour)**.
- Nous demandons aux parents qui conduisent leurs enfants en voiture à l'école de **se stationner correctement et sans gêner l'accès des cars, matin et soir**. Ne pas laisser les enfants se déplacer seuls sur le parking, les accompagner jusqu'au portail. **Merci de veiller à laisser libres les deux places réservées aux personnes à mobilité réduite.**
- Pour d'évidentes raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser l'entrée rue du Général De Gaulle.
- Les élèves qui viennent en vélo le gareront le long du mur de la classe maternelle en entrant à gauche, comme d'habitude. Merci de vérifier le bon état des bicyclettes et de recommander à votre enfant d'être prudent au cours du trajet. Chaque année, on nous signale que tel ou tel enfant a eu un comportement dangereux en circulant à vélo. Il est de la responsabilité des parents de les sensibiliser aux dangers potentiels sur leur trajet.
- En dehors des récréations surveillées de la journée de classe, les structures de jeu (cour maternelle) sont formellement interdites aux enfants (qu'ils soient seuls ou accompagnés d'un adulte).
- D'autre part nous vous rappelons que lors des manifestations diverses (soirée récréative, portes ouvertes, kermesse...) ou lors des rendez-vous avec l'enseignant(e) après la classe, les enfants présents sur la cour ou sur les lieux de la manifestation sont sous l'entière responsabilité et surveillance de leurs parents.

3-Assurance scolaire :

L'école est assurée à la mutuelle Saint-Christophe pour tous les élèves en formule globale. La cotisation est intégrée dans les frais de scolarité.

Cette assurance couvre les frais médicaux supplémentaires qui pourraient être occasionnés par un accident survenu à l'école ou lors d'activités extra-scolaires (sorties). Dans tous les cas, pour chaque accident de cour ou de sport (entorse, malaise, blessure...) une déclaration est faite auprès de l'assurance par le chef d'établissement. La mutuelle St-christophe se met en relation avec les parents par la suite. Un dépliant de la mutuelle vous a été fourni dans le courrier administratif envoyé en fin d'année dernière.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de votre propre assurance et il n'est pas utile de nous fournir une attestation d'assurance scolaire.

Voici un lien pour accéder directement à l'espace parents de la mutuelle saint Christophe :

<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>



afin de prendre connaissance des garanties et de télécharger une attestation si vous en souhaitez une.

Concrètement : lorsqu'une blessure ou un accident survient dans la journée nous cherchons à vous contacter le plus vite possible. Mais en cas de blessures "bénignes" (écorchures, bosses...) l'information peut être différée au soir, oralement ou par un mot écrit à l'aide du document « signalement de chute ».

4- Absences des enfants :

Rappelons que l'école primaire est obligatoire et que les absences sont comptabilisées et peuvent faire l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale si celles-ci sont injustifiées ou prolongées.

Lorsque c'est possible, avertissez à l'avance l'enseignant(e) si votre enfant doit manquer la classe. Toute absence prévisible doit être motivée par écrit.

Pour une absence imprévue (maladie, raison familiale, ...) nous vous demandons **le matin même de l'absence de prévenir l'école** par téléphone (ou laisser un message). Vous devez également fournir au retour de l'enfant un bulletin d'absence (modèle fourni le jour de la rentrée par le cartable).

ATTENTION : des absences pour raison de vacances ou voyage familial sont de plus en plus fréquentes. Nous vous précisons que cet absentéisme peut porter préjudice au bon déroulement des apprentissages scolaires de votre enfant et qu'en aucun cas les enseignants ne peuvent à l'avance fournir le travail qui sera effectué pendant cette période.

Bien sûr, les absences pour raison de santé sont, elles, tout-à-fait justifiées : un enfant malade n'est pas en forme pour travailler et il peut être contagieux. Aussi, chaque famille doit prévoir ou anticiper un mode de garde en cas de maladie de son enfant.

5- Médicaments à l'école :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments à l'école. Seul **un mot écrit des parents** accompagnés si possible de l'ordonnance peut permettre la prise **exceptionnelle** d'un médicament.

6- Vêtements :

Afin d'éviter les pertes et erreurs, les vêtements et effets personnels des élèves **doivent être marqués**. Chaque année de nombreux vêtements restent à l'école...

7- Salle de sport :

Les enfants doivent être chaussés de **chaussures de sport (baskets)** les jours où leur classe va à la salle de sport de la commune. Les chaussures de ville sont strictement interdites sur le sol de la salle.

8-Goûter :

Dans aucune classe les enfants ne sont autorisés à emporter un goûter pour la matinée ; un bon petit déjeuner pris le matin suffit à attendre le repas de midi.

9-Rendez-vous :

Avec les enseignants : Il est parfois nécessaire de rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant rapidement pour « régler une urgence ». Cela est possible dans les limites des disponibilités de chacun. En revanche, pour toute rencontre plus longue, il vous est demandé de prendre rendez-vous quelques jours avant. Un entretien au sujet du travail de l'enfant est un moment privilégié entre ses parents, l'enseignant, et lui-même. Il est donc préférable, dans la mesure du possible, de ne pas venir accompagné des autres frères et soeurs.

Avec le directeur : Je me tiens à la disposition des familles le lundi et mardi (journées de Direction) si des familles souhaitent un rendez-vous. Le jeudi et vendredi, je suis en classe de CM2. Dans tous les cas, n'hésitez pas à laisser un message téléphonique ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : **nazareth.chavagnes@free.fr**

10-Objets personnels :

Nous interdisons aux enfants d'introduire leurs jeux, jouets ou autres objets personnels. Outre le danger que cela représente parfois, nous ne saurions être tenus responsables en cas de perte, "disparition" ou dégradation de ces objets. Les enfants ne doivent pas non plus avoir d'argent avec eux. Les friandises sont formellement interdites (les bonbons sont autorisés pour les anniversaires mais en quantité très raisonnable !).

11- Circulaires – Communication avec l'école :

- L'école communiquera avec vous par mail pour les envois de circulaires ou informations propres à chaque classe ou cycle. Merci de bien prendre en considération l'intégralité d'un mail que vous recevez de l'école Nazareth (bien ouvrir les pièces jointes).

- D'autres documents (circulaires avec coupon réponse...) peuvent être envoyées en version papier, principalement le jeudi. Il en est de même pour les documents, tracts ou flyers des associations sportives et culturelles de la commune : l'école continuera de les distribuer aux enfants en version papier (les associations se chargent de nous les fournir) mais en aucun cas par mail.

- Le site internet de l'école entre dans sa troisième année d'existence :

« chavagnesenpailleurs-nazareth.fr »

Vous y découvrirez les informations principales concernant la vie de l'école, des cycles et des classes. Les circulaires envoyées par mail y seront également déposées. Bonne visite !

12- Pochettes presse :

Chaque année les enfants apportent les pochettes des éditions Milan et Bayard ainsi qu'une documentation de chez Fleurus et L'école des loisirs. Rien n'est obligatoire mais favoriser la lecture chez un enfant est un des objectifs de l'école. Les abonnements par l'école sont moins chers que les abonnements pris par les familles et nous donnent droit à recevoir des gratuités pour nos bibliothèques de classe. Si vous souhaitez un abonnement, remplissez le bon de commande et remettez-le à l'enseignant avec le règlement. Les chèques se font à l'ordre des éditions et non à celui de l'école. Merci.

13- Calendrier scolaire 2017-2018:

Il est dans la plaquette de l'établissement que chaque famille a reçue début juillet.

Nous vous rappelons que 2 samedis matins (9h-12h) seront travaillés dans l'année :

le samedi 14 octobre 2017 et le samedi 14 avril 2018.

Ces deux matinées sont l'occasion de vivre des projets spécifiques avec les enfants et permettent aux parents de venir à notre rencontre et de participer ou découvrir le projet réalisé.

Cette année, la journée de récupération de ces deux samedis matins sera le vendredi 6 juillet 2018 (dernier jour de classe dans le calendrier national).

La sortie des classes sera donc le jeudi 5 juillet 2018.

En revanche il y a un mercredi travaillé : le mercredi 9 mai 2018. La semaine de l'ascension a donc deux jours d'école : le lundi 7 mai et le mercredi 9 mai.

Les enseignants, le chef d'établissement, Mr JOUFFRIT Xavier.